



Contrats "saisonniers" et "besoins occasionnels"

Par **Olympmars83**, le **11/06/2009** à **17:20**

Bonjour,

je suis employée depuis janvier 2005 dans la Mairie de mon village comme "remplaçante" grâce à une alternance des 2 contrats cités en titre.

Ils sont à chaque fois de 3 mois et renouvelés sans interruption depuis janvier 2005.

J'ai travaillé en garderie, cantine et comme ATSEM. J'ai une lettre de recommandation de la Directrice de l'école Maternelle.

Je n'ai jamais eu de proposition de titularisation.

Mon mari s'est présenté l'an dernier aux élections municipales au sein d'une liste d'opposition.

Depuis 2 mois, aucune heure ne m'a été attribuée, et mon contrat ne sera plus renouvelé.

Est ce attaquable au Tribunal Administratif ?

Merci.